U.S. Department of State
Office of Language Services
Translating Division

LS No. 07-2008-0086
English/French
AC/JB

TRANSLATION

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (LISTE DE SURVEILLANCE NIVEAU 2)

La République démocratique du Congo (RDC) est un pays d'origine et de destination pour les hommes, les femmes et les enfants qui font l'objet de traite dans le but de les soumettre au travail forcé et à l'exploitation sexuelle. Les activités de traite sont largement concentrées dans les provinces instables de l'est du pays ; elles sont le fait de groupes armés agissant en marge de la loi. Des groupes de miliciens armés, congolais et étrangers, dont notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) et plusieurs milices locales (Mai-Mai) continuent d'enlever et de recruter par la force des hommes, des femmes et des enfants congolais ainsi qu'un petit nombre d'enfants rwandais et ougandais dont ils se servent comme ouvriers (y compris dans les mines), porteurs, travailleurs domestiques, combattants et esclaves sexuels. Les troupes du CNDP en civil ont fait de fausses promesses aux habitants, leur faisant miroiter des emplois dans le secteur civil, enrôlé un nombre inconnu d'hommes et garçons congolais réfugiés dans des camps au Rwanda et des dizaines d'enfants rwandais venus de villes de la région ouest de ce pays pour les forcer à travailler et servir de soldats en RDC. Le mois de septembre 2007 a signifié la fin de l'expérience manquée des brigades « mixtes », qui avait pour objectif de combiner des bataillons entiers du CNDP, dans des brigades uniques, avec d'autres bataillons passant sous le commandement et le contrôle des FARDC. Par ce processus, on estime qu'environ 200 enfants, qui n'avaient pas été démobilisés durant la période à l'étude, ont soudainement rejoint les rangs des FARDC. En décembre de la même année, l'organisation rebelle terroriste Armée de résistance du Seigneur (LRA) a intensifié ses activités dans le territoire du Doungou en RDC, enlevant des civils. L'on estime que 300 femmes et enfants accompagnent les membres de la LRA dans le parc national de Garamba en RDC. Après avoir été emmenées de force en Ouganda à des fins d'exploitation sexuelle ou de servitude domestique par des troupes ougandaises quittant le pays en 2004, plus d'un millier de Congolaises sont restées dans ce pays.

Des mineurs congolais non déclarés, et dont le nombre est inconnu, demeurent en servitude pour dettes envers des négociants de produits alimentaires, outils et autre ravitaillement. On rapporte que des enfants congolais auraient été forcés de se prostituer dans des maisons closes ou dans des camps par des réseaux peu organisés, et que des femmes et des enfants congolais auraient également été victimes de traite et transportés par la route vers l'Afrique du Sud à des fins d'exploitation sexuelle. Il semble également

que de jeunes Congolaises auraient connu le même sort et seraient ainsi arrivées en République du Congo. Quelques enfants congolais victimes de la traite auraient également gagné l'Ouganda via le Rwanda pour servir d'ouvriers agricoles et d'esclaves sexuels, et l'on rapporte que quelques membres des Batwa, d'ethnie pygmée, auraient été soumis à des conditions de servitude involontaire.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo ne respecte pas pleinement les normes minima pour l'élimination de la traite des personnes mais déploie des efforts considérables pour y parvenir. Toutefois, la RDC a été désignée sur la Liste de surveillance de niveau 2 en raison de son manquement à fournir des preuves d'efforts croissants pour lutter contre la traite des personnes durant l'année passée. Toutefois, quelques premières avancées importantes ont été constatées, en particulier l'arrestation d'au moins trois personnes soupçonnées de traite. Néanmoins, certains autres mandats d'arrêt n'ont pas été exécutés, et aucun trafiquant n'a été condamné. Aux termes du Plan national de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), les autorités nationales ont démobilisé 3 563 enfants soldats, dont la majorité a été découverte parmi les milices rebelles. Parallèlement, les autorités n'ont pas consenti d'efforts pour identifier ou protéger les victimes de traite parmi les 200 enfants leur servant de soldats dans leur propre armée (FARDC). Les autorités nationales manquent des ressources financières, techniques et humaines nécessaires pour non seulement combattre efficacement les crimes liés à la traite, mais aussi pour garantir un niveau de sécurité minimum dans certaines régions du pays. Les militaires n'ont pas les capacités de démobiliser les groupes armés par la force. Les systèmes judiciaires pénal et militaire du pays, y compris la police, les tribunaux et les prisons, sont quasi inexistants après des années de guerre, et il existe peu de tribunaux fonctionnels ou de prisons sûres dans le pays.

Recommandations à l'intention de la République démocratique du Congo : collaborer avec les partenaires internationaux pour faire en sorte que tous les enfants dont les autorités nationales ont la garde, dont certains pourraient être des victimes de traite, bénéficient de services de protection adéquats ; intensifier les efforts déployés pour arrêter et poursuivre les trafiquants, notamment ceux qui enrôlent illégalement des enfants comme soldats ou soumettent la population au travail forcé ; enfin formuler des propositions de lois pour lutter de façon plus globale contre la traite des personnes.

Poursuites judiciaires

Durant la période à l'étude, les efforts consentis par les autorités nationales pour poursuivre les trafiquants étaient limités. Les lois en vigueur n'interdisent pas toutes les formes de trafic de main d'œuvre. Toutefois, la loi 6/018 de juillet 2006 sur la violence sexuelle interdit expressément cet acte et prévoit des sanctions allant de 10 à 20 d'emprisonnement pour la traite des personnes à des fins sexuelles, la prostitution forcée et celle impliquant des enfants, enfin le proxénétisme. En outre, la Constitution interdit la servitude involontaire et le recrutement d'enfants pour en faire des soldats.

Durant la période à l'étude, les autorités nationales ont déployé des efforts modestes pour combattre les crimes de trafic commis par des groupes armés. En février 2008, Mathieu Ngudjolo Chui, commandant de la milice MRC, a été arrêté et traduit devant la Cour

pénale internationale (CPI) pour répondre de charges incluant la conscription d'enfants, l'esclavage à des fins sexuelles et le meurtre, actes qui auraient été commis sous son commandement du groupe rebelle FNI. En septembre 2007, les autorités ont entamé une procédure judiciaire contre l'ancien commandant Mai-Mai, Kynugu Mutanga, connu sous le nom de Gdon, pour des chefs d'inculpation incluant le recrutement illégal d'enfants. Ce même mois, elles ont procédé à la détention de Bedi Mubuli Engangela Mabolongo, un autre ancient commandant Mai-Mai connu sous le nom de Colonel 106, soupçonné d'insurrection et de crimes de guerre, dont le recrutement illégal d'enfants ; ce dernier a été emprisonné à Kinshasa mais n'a toujours pas fait l'objet d'inculpation officielle. En octobre 2007, les autorités ont traduit devant la CPI Germain Katanga, ancien dirigeant de la milice FRPI, pour y être poursuivi pour crimes de guerre, y compris le recrutement illégal d'enfants soldats et l'esclavage sexuel.

Hormis ces mesures, les capacités des autorités à appréhender, condamner ou emprisonner les trafiquants sont demeurées insuffisantes. En mars 2007, le commandant Jean-Pierre Biyoyo, ancien membre du groupe armé Mudundu-40 et seul individu jamais condamné par des tribunaux congolais pour avoir enrôlé des enfants (et qui s'est évadé de prison en juin 2006), a refait surface au Bukavu au sein d'une brigade d'officiers mixte. Il n'a jamais été appréhendé de nouveau. En janvier 2007, le chef d'état-major des FARDC a émis un mandat d'arrêt contre un dénommé Capitaine Gaston, commandant d'un groupe armé qui aurait été responsable du meurtre, vers la mi-2006, d'un défenseur des droits de l'enfant travaillant pour une ONG ; durant la période à l'étude, il demeurait en fuite. Au mois de mai suivant, les autorités militaires ont émis un mandat d'arrêt contre des soldats de la 6^{e} brigade intégrée des FARDC à Bunia qui, selon les faits allégués, auraient enlevé quatre filles pour leur servir de femmes ; huit de ces soldats demeuraient eux aussi en fuite.

Protection

Les ONG ont fourni des services juridiques et médicaux ainsi qu'un accompagnement psychologique aux victimes de traite avérées et potentielles, y compris des enfants soldats et des prostitués mineurs. Le plan national DDR prévoit que tous les anciens combattants se soumettent à une procédure commune durant laquelle ils sont désarmés puis informés des choix qui s'offrent à eux en matière de réinsertion à la vie civile et au secteur militaire. Dans ce contexte, l'unité d'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion du ministère de la Défense (UEPN-DDR) désigne, sépare et place tous les enfants concernés dans des centres gérés par des ONG qui les logent provisoirement et leur donnent une formation professionnelle. C'est ainsi qu'en 2007, 3 653 enfants soldats ont été séparés des groupes armés dont ils relèvent puis démobilisés, principalement dans le district d'Ituri de la province orientale. L'initiative de séparation des enfants soldats de ces bataillons par les ONG a pâti des lacunes de commandement et de contrôle dont ont fait preuve les FARDC sur les bataillons du CNDP qui avaient été incorporés, brièvement et sans succès, dans leurs brigades mixtes au Nord Kivu. Par exemple, en mars 2007, le colonel Sultani Makenga, commandant d'une brigade mixte et officier du CNDP, a tenté d'empêcher par la force des employés du service de protection des mineurs qui se proposaient de soustraire huit enfants du camp militaire de Kitchanga en retirant six d'entre eux d'un véhicule d'une ONG et

menaçant violemment trois employés. Il a été rapporté que certains commandants de groupes armés agissant au Nord Kivu faisant fait partie des brigades mixtes auraient reconnu l'efficacité des processus d'intégration des FARDC visant à désigner, séparer et protéger les enfants soldats de leurs rangs, cachant un grand nombre d'entre eux pour les empêcher de se rendre dans les sites d'intégration.

En ce qui concerne les mesures d'encouragement aux victimes pour qu'elles participent aux investigations ou poursuites judiciaires des auteurs de trafic, les autorités nationales ont fait preuve de faibles capacités. Durant la période à l'étude, certains éléments des FARDC, essentiellement hors du contrôle gouvernemental, ont continué de harceler, d'arrêter et de maltraiter physiquement des enfants qui avaient jadis appartenu à des groupes armés, y compris des victimes de traite potentielles, et les autorités locales ont à l'occasion accusé des enfants soldats de faire partie de groupes armés illégaux. En général, les mineurs détenus pour avoir été des enfants soldats ont été rapidement relâchés s'ils étaient localisés par la MONUC ou des ONG. Toutefois, 31 enfants soldats congolais, rwandais et burundais ont été détenus, interrogés et maltraités plusieurs mois pour leur extraire des renseignements sur les groupes armés dont ils faisaient partie ; ils ont été transférés par la suite à une prison de Kinshasa pour y subir d'autres interrogatoires. En mars 2008, les autorités nationales ont confié ces enfants à l'UNICEF.

Prévention

Durant la période à l'étude, un groupe de travail composé de représentants des ministères de l'Intérieur et de la Justice, de la police nationale, de la Mission de police de l'Union européenne, de bailleurs internationaux et d'organisations de la société civile ont rédigé et continué d'examiner des textes de loi concernant le respect et la protection des droits de l'homme par la police et les poursuites engagées contre les déserteurs de l'armée. Dans le cadre de la campagne de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) à Ituri et dans les Kivu, des employés de la SMI, de l'UEPN-DDR, des FARDC et de la MONUC ont communiqué directement certains éléments d'information concernant ce processus aux combattants actifs dans la brousse, les renseignant sur ledit processus, ainsi que sur ses avantages connexes, les options s'offrant à eux et les services offerts aux enfants soldats, dont certains sont des victimes potentielles de la traite des personnes. En février 2008, l'UEPN-DDR a lancé sa campagne sur la tolérance zéro des enfants soldats en RDC et un entretien à ce sujet avec le directeur de ce service a été largement retransmis par les stations radio locales. Au moins 20 autres programmes radiophoniques ont été diffusés durant l'année sur la question des enfants soldats. Les autorités n'ont pas réalisé d'autres campagnes de sensibilisation sur la traite des personnes durant la période à l'étude. Toutefois, parallèlement, la Structure militaire d'intégration (SMI) et la Mission des Nations Unies en RDC (MONUC) ont réalisé des exercices conjoints de formation sur la protection des enfants, le respect des droits de l'homme et la violence fondée sur le sexe au titre du recyclage des soldats des FARDC et des officiers effectué dans les centres de brassage.